

Plan Local d'Urbanisme



Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité

soumis à enquête publique
du 04/06/2024 au 27/06/2024 inclus

0 - Documents relatifs à la procédure

- Arrêtés, délibérations, ...



toulouse
métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr



Urbanisme

**ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA
DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE TOULOUSE METROPOLE, COMMUNE DE
PIBRAC POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
SECURISE AU CROISEMENT DES ROUTES METROPOLITAINES M24 (Route de
Lévignac) et M24c (Chemin de la Chauge)**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-6, L153-54 à L153-59, R104-28 à R104-32 et R153-8 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2003, modifié par délibérations du Conseil Municipal du 27 juillet 2006, du 8 mars 2007, et par délibérations du Conseil de la Métropole en date du 19 décembre 2013, du 29 juin 2017, et du 22 juin 2023, révisé de manière simplifiée par délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2007 et par délibération du Conseil de Communauté du 09 juillet 2009, et mis en compatibilité par délibération du Conseil de Communauté le 18 décembre 2014 et par arrêté préfectoral du 02 avril 2015,

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 25 janvier 2024 de dispense d'évaluation environnementale, rendu en application de l'article R. 104-35 du code de l'urbanisme, sur la Mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour l'aménagement d'un carrefour à PIBRAC confirmé par une délibération du Conseil de la Métropole en date du 4 avril 2024,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint tenue le 29 mars 2024 joint au dossier d'enquête publique,

Vu la décision N°E24000035/31 de la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 21 mars 2024, désignant en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire la présente enquête publique : Monsieur Gérard BELLECOSTE et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Bernard LAUBARY,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Après avoir consulté le Commissaire Enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public ;

Considérant

Monsieur le Président arrête

Article 1 :Objet de l'enquête

La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24 – Route de Lévis et M24c - Chemin de la Charge sur la commune de Pibrac.

Compte tenu de l'importance de sécuriser ce carrefour, Toulouse Métropole a décidé d'en faire valoir l'intérêt général par une déclaration de projet conformément à l'article L 300-6 du Code de l'urbanisme.

Article 2 :Autorité responsable du projet

Il s'agit de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6, Rue René Leduc - BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo).

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole, auprès de la Direction Politique des Espaces Publics – Pôle Grands Projets qui conduit le projet d'aménagement du giratoire M24-M24c.

Article 3 :Dossier et durée de l'enquête

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, composé des pièces administratives, de l'exposé de ses motifs, du procès verbal de la réunion d'examen conjoint, de l'avis émis par l'autorité environnementale, sera soumis à l'enquête publique pendant une durée de 24 jours consécutifs, du mardi 04 juin 2024 au jeudi 27 juin 2024.

L'enquête publique débutera le mardi 04 juin 2024 à 08h30 et prendra fin le jeudi 27 juin 2024 18h00. Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut, en vertu du dernier alinéa de l'article L123-9 du code de l'environnement, prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

Enfin, l'enquête pourra être suspendue ou complétée dans les conditions définies par les articles L123- 14, R123-22 et R123-23 du code de l'environnement.

Article 4 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Afin de conduire l'enquête publique la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné le 21 mars 2024 par décision N°E24000035/31 Monsieur Gérard BELLECOSTE en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Bernard LAUBARY, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5: Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier soumis à enquête est consultable en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole (<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>) accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique. Les documents y sont librement téléchargeables.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, rue René Leduc -BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A – station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Le dossier d'enquête publique en version papier sera mis à la disposition du public:

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,

- à la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine, 31820 Pibrac. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Article 6 : Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions et avoir accès aux registres d'enquête publique

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions:

- sur un registre dématérialisé sécurisé accessible 7j/7j et 24h/24h via le site internet de Toulouse Métropole (<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>), la plateforme de participation Je Participe (<https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr>) ou directement à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/giratoire-pibrac-m24>;

- sur un registre papier établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par Monsieur le Commissaire Enquêteur, ouverts:

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,
- à la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine, 31820 Pibrac. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

- par voie postale en adressant un courrier au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête à Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 à faire parvenir pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi. Il est demandé d'inscrire sur l'enveloppe : « Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Pibrac A l'attention de M. Gérard Bellecoste, commissaire enquêteur ».

- par courrier électronique à l'adresse suivante: giratoire-pibrac-m24@mail.registre-numerique.fr

Le public aura accès au poste informatique mentionné à l'article 5 mis à disposition à Toulouse Métropole, afin de transmettre ses observations sur le registre dématérialisé sécurisé.

Les informations transmises par courrier électronique seront mises en ligne sur le registre dématérialisé pour être consultable par le public. Les courriers postaux seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à Toulouse Métropole, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public sont consultables et communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande.

L'ensemble des modalités de communication des observations du public exposé ci-dessus prend fin à la clôture de l'enquête publique, aux jours et heures mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Article 7: Lieux, jours et heures où le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- **Mairie de Pibrac**, Hôtel de ville – Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac :

- **le vendredi 07 juin 2024 de 16h à 18h,**
- **le jeudi 20 juin de 10h à 12h.**

- **Mairie de Brax**, Salle du Conseil Municipal - 9 rue de la Mairie – 31490 Brax :

- **le mercredi 12 juin de 15h à 17h.**

Pendant sa permanence à la Mairie de Brax, le Commissaire Enquêteur recevra le public et ses observations. Le public n'aura pas la possibilité de consulter le dossier d'enquête papier ou de déposer

une contribution dans un registre papier car les dossiers et les registres d'enquête restent en Mairie de Pibrac et au siège de Toulouse Métropole.

Article 8 : Informations environnementales

Le dossier du projet de Mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac, comprenant une notice d'incidences du projet sur l'environnement qui a été transmis par Toulouse Métropole à l'autorité environnementale dans le cadre d'un examen au cas par cas, conformément aux articles R104-28 à R104-32 du Code de l'Urbanisme.

L'autorité environnementale dans sa décision rendue le 25 janvier 2024 et jointe au dossier d'enquête publique a décidé de ne pas soumettre à évaluation environnementale ce dossier. Toulouse Métropole, par délibération du 4 avril 2024 a acté la décision de l'autorité environnementale de non-réalisation d'une Évaluation Environnementale.

Article 9 : Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché au siège de Toulouse Métropole, à la mairie de Pibrac, de Brax ainsi que sur le site concerné par la déclaration de projet, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis au public sera également consultable sur le site internet de Toulouse Métropole (<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>) et de la commune de Pibrac (<https://ville-pibrac.fr>).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 10 : Clôture des registres d'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, les registres déposés en Mairie de Pibrac et à Toulouse Métropole seront clos et signés par Monsieur le Commissaire Enquêteur.

L'envoi des courriers adressés par voie postale à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, ainsi que la communication des observations du public par voie électronique prennent fin selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Article 11 : Élaboration et remise du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur

Dans les huit jours de la réception des registres et des documents annexés, Monsieur le Commissaire Enquêteur rencontrera le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, ce dernier disposant d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec recommandations et/ou réserves ou défavorables au projet.

A défaut d'une demande motivée de report de délai adressée à Monsieur le Président de Toulouse Métropole par Monsieur le Commissaire Enquêteur, ce dernier dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre à Monsieur le Président de Toulouse Métropole le rapport et les conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête déposé à

la Mairie de Pibrac et à Toulouse Métropole, siège de l'enquête publique, accompagnés des pièces annexées et des registres.

Monsieur le Commissaire Enquêteur adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Article 12 : Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur

Dès leur réception, Monsieur le Président de Toulouse Métropole adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Madame le Maire de Pibrac et à Monsieur le Préfet, pour y être tenue à disposition du public sans délai pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également mise à disposition du public pendant 1 an au siège de Toulouse Métropole situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, Service Planification Urbaine.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole (<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>).

Article 13 : Décision adoptée à l'issue de l'enquête

Le Conseil de la Métropole adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

Article 14 : Exécution du présent arrêté

Monsieur le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Président de Toulouse Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Toulouse Métropole – 6, rue René Leduc, BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 – et à la Mairie de Pibrac 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 13 MAI 2024

La Vice Présidente

Annette LAIGNEAU

Le Président de Toulouse Métropole

Atteste exécutoire le présent acte

- Reçu à la Préfecture le : 13 MAI 2024

- Affiché au siège de Toulouse Métropole, le : 13 MAI 2024

- Affiché en mairie, le : 14 MAI 2024

- Publié le : 17 MAI 2024

Délibération n°DEL-24-0012

Projet d'aménagement du carrefour - M24 (Route de Lévig nac) - M24c (Chemin de la Chauge) - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac : poursuite de la procédure suite à l'avis conforme de la MRAE

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi quatre avril à neuf heures vingt-huit, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Grande Halle - L'Union.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	116
Procurations :	17
Date de convocation :	29 mars 2024

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lepinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP

Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Roseline ARMENGAUD	Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Mme Sophie LAMANT	Marc FERNANDEZ
Mme Danielle PEREZ	Pascal BOUREAU
Mme Béatrice URSULE	Grégoire CARNEIRO
Mme Ana FAURE	Marie-Hélène ROURE
M. Albert SANCHEZ	Romain VAILLANT
Mme Patricia PARADIS	Michel ROUGE
M. Honoré NOUVEL	Pierre VERNIOL
Mme Camille POUPONNEAU	Corinne CURVALE
Mme Dominique FAURE	Serge JOP
Mme Fella ALLAL	Maroua BOUZAIDA
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Jean-Michel LATTES
Mme Christine ESCOULAN	Claire NISON
M. Djillali LAHIANI	Nicolas MISIAK
Mme Odile MAURIN	Maxime LE TEXIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Christophe ALVES
M. Philippe PERRIN	Thierry SENTOUS

Délibération n° DEL-24-0012**Projet d'aménagement du carrefour - M24 (Route de Lé vignac) - M24c (Chemin de la Chauge) - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac : poursuite de la procédure suite à l'avis conforme de la MRAE****Exposé**

Toulouse Métropole porte le projet de réalisation d'un giratoire à l'intersection des routes métropolitaines M24 (route de Lé vignac) et M24c (chemin de la Chauge). Cet aménagement a pour but de sécuriser l'accès vers la commune de Brax et la traversée des modes doux de la M24.

Ce projet avait été amorcé dès les années 2010 par le Département de la Haute-Garonne alors gestionnaire de l'infrastructure. Il a par la suite été poursuivi par Toulouse Métropole lors de la reprise des anciennes routes départementales (RD) dans le domaine métropolitain. Ce projet était alors compatible avec le PLUi-H de la métropole toulousaine, un emplacement réservé ayant été intégré aux fins de réalisation de ce giratoire.

L'annulation du PLUi-H a entraîné le retour du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac. Pour réaliser le projet prévu dans le cadre de ce PLU, il faut engager une démarche spécifique liée à la présence d'un Espace Boisé Classé (EBC).

Ainsi, Toulouse Métropole a engagé une procédure de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac afin de permettre la réalisation de ce projet dans le cadre d'une procédure de Déclaration de Projet.

L'unique objet de cette procédure est la réduction d'espaces boisés classés sur deux secteurs de part et d'autre de la M24, à l'angle de la M24c. Il a été conçu pour s'intégrer à la double logique des grands principes du futur PLUi-H et de la loi Climat et Résilience.

Dans le cadre de cette procédure de mise en comptabilité, et en application du décret n°2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le présent projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac doit, en raison de sa possible incidence sur l'environnement, faire l'objet d'une évaluation environnementale soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas réalisé par l'Autorité Environnementale (AE) désignée à cet effet ou par la personne publique responsable avec avis conforme rendu par l'AE.

Toulouse Métropole, personne publique responsable, a ainsi saisi l'autorité environnementale pour avis conforme de l'examen au cas par cas qu'elle a produit.

Le 12 décembre 2023 a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Occitanie, un dossier exposant le projet de mise en compatibilité du PLU commune de Pibrac et des incidences sur l'environnement selon le 2° de l'article R. 104-34 du code de l'urbanisme.

Ce dossier conclut que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, qui nécessiteraient la réalisation d'une évaluation environnementale.

En effet, l'unique objet de la procédure de mise en compatibilité ne présente pas de nouveau risque d'impact potentiel notable sur l'environnement au niveau du document d'urbanisme :

- les modifications proposées sont spatialement très limitées (0,13Ha). Les surfaces concernées représentent une superficie totale inférieure à l'hectare et au 1/ millième du territoire communal,
- les aléas du site (zone inondable, retrait-gonflement d'argile, nature des sols...) ont bien été identifiés et pris en compte dans les études de détail et les prescriptions travaux à venir,
- l'enjeu environnemental sur les zones concernées est limité au regard notamment de la continuité d'espaces boisés classés qui persistera autour du ruisseau Le Courbet malgré la réduction de protection proposée localement au niveau de la traversée de la M24. Les ajustements objets de la mise en compatibilité ne sont pas de nature à déstabiliser les continuités écologiques en place.

L'objet de la procédure relève de la réduction d'une protection. Toutefois l'ampleur de cette évolution est compensée par les apports de sécurité routière apportés par le projet porté par Toulouse Métropole.

Le 25 janvier 2024, la MRAe Occitanie a rendu un avis conforme à la non réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac aux fins de réalisation d'un giratoire à l'intersection des routes métropolitaines M24 (route de Lévigac) et M24c (chemin de la Chauge).

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme, de décider de suivre l'avis de l'autorité environnementale de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour le projet mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac, et de poursuivre la procédure.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II,

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

Vu le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104-1 à L.104-8 et R.104-1 à R.104-39, ses articles L.153-54 à L.153-59 et ses articles R.153-15 à 17,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Grande Agglomération Toulousaine révisé le 27 avril 2017 et mis en compatibilité le 28 juillet 2021,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 17 octobre 2012 suite à l'annulation du PDU approuvé le 7 février 2018,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par délibérations du 28 juin 2018, du 27 juin 2019 et du 26 septembre 2022,

Vu le Pacte Métropolitain pour l'Habitat adopté par délibération du 14 octobre 2021,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse métropole, Commune de Pibrac approuvé par délibération du 8 avril 2003 et dont la 5ème modification a été approuvée par délibération du 22 juin 2023,

Vu l'avis conforme de la MRAe en date du 25 janvier 2024 dispensant d'évaluation environnementale le dossier de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac aux fins de réalisation du projet d'aménagement du carrefour M24 (Route de Lévigac) – M24c (Chemin de la Chauge),

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 12 mars 2024,

Considérant que l'unique point d'objet du projet de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac ne présente pas par nature de nouveau risque d'impact potentiel notable sur l'environnement au niveau du document d'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De poursuivre la procédure de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac – Projet d'aménagement du carrefour M24 (Route de Lévigac) – M24c (Chemin de la Chauge).

Article 2

Sur la base de l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), de ne pas soumettre le dossier à évaluation environnementale dans la mesure où ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Article 3

De joindre au dossier d'enquête publique de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac, conformément à l'article R.104-35 du Code de l'urbanisme, l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Occitanie (ou la mention de son caractère tacite, ainsi que le formulaire mentionné à l'article R104-34 du Code de l'urbanisme).

Article 4

De dire que la présente délibération sera affichée durant un mois au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie de Pibrac, conformément aux articles R.104-37, R.143-15, R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme.

Article 5

De préciser que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'État, sa publication sous forme électronique, en vertu des articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales, et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées à l'article 3 ci-dessus.

Article 6

D'indiquer qu'en vertu de l'article R.153-22 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera publiée sur le portail national de l'urbanisme mentionné à l'article L.133-1 du Code de l'urbanisme, au moment de l'approbation du PLU.

Article 7

D'autoriser Monsieur le Président de Toulouse Métropole à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

Pour	124
Contre	0
Abstentions	9 (Mmes MAGDO, HARDY, CABANES, BLEUSE, BOUBIDI, MM. MAURICE, CUJIVES, CHARTIER, KARMANN.)
Non participation au vote	0

Publié le : - 9 AVR. 2024

Reçu à la Préfecture le - 9 AVR. 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Luc MOUDENC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

**Avis conforme
de dispense d'évaluation environnementale,
rendu en application de l'article R. 104-35 du code de l'urbanisme,
sur la Mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour
l'aménagement d'un carrefour à PIBRAC (31)**

N°Saisine : 2023-012644

N°MRAe : 2024ACO15

Avis émis le 25 janvier 2024

La mission régionale d'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (MRAe), en tant qu'autorité administrative compétente en matière d'environnement en application de l'article R. 122-6 du code de l'environnement ;

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du parlement européen relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-1 à L. 104-8 et R. 104-1 à R. 104-35 ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu les arrêtés ministériels du 21 septembre 2020, 23 novembre 2021, 24 décembre 2021, 24 mars 2022, 28 septembre 2022, 19 juillet 2023 et 4 septembre 2023 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) ;

Vu le règlement intérieur de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie adopté le 29 septembre 2022, et notamment son article 8 ;

Vu la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie en date du 07 janvier 2022, portant délégation pour adopter les avis ;

Vu la demande d'avis conforme dans le cadre d'un examen au cas par cas relative au dossier suivant :

- **n° 2023-012644 ;**
- **mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour l'aménagement d'un carrefour à PIBRAC (31) ;**
- **déposée par la personne publique responsable Toulouse Métropole ;**
- **reçue le 12 décembre 2023 ;**

Considérant qu'au regard des éléments transmis par la personne publique responsable et des enjeux connus par la MRAe, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Rend l'avis conforme qui suit :

Article 1^{er}

Le projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour l'aménagement d'un carrefour à PIBRAC (31), objet de la demande n°2023-012644, ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

Le présent avis conforme sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

Article 2

Le présent avis sera publié sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Cet avis a été adopté par délégation par Philippe JUNQUET conformément aux règles de délégation interne à la MRAe (décision du 07 janvier 2022). Ce dernier atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULOUSE

METROPOLE, COMMUNE DE PIBRAC

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SECURISE AU CROISEMENT DES ROUTES METROPOLITAINES M24 (ROUTE DE LEVIGNAC) - M24c (CHEMIN DE LA CHAUGE)

du 04 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus

Objet de l'enquête

La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24 (Route de Lévig nac) et M24c (Chemin de la Chauge) en carrefour giratoire sur la commune de Pibrac.

Compte-tenu de l'importance de sécuriser ce carrefour, Toulouse Métropole a décidé d'en faire valoir l'intérêt général par déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, conformément à l'article L300-6 du code de l'urbanisme.

Autorité responsable du projet

Il s'agit de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6, Rue René Leduc - BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo).

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole auprès de la Direction Politique des Espaces Publics - Pôle Grands Projets qui conduit le projet d'aménagement du giratoire M24-M24c.

Durée, lieu et siège de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 24 jours entiers et consécutifs, du mardi 04 juin 2024 08h30 au jeudi 27 juin 2024 18h00.

L'enquête est ouverte dans la commune de Pibrac. Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E24000035/31 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse en date du 21 mars 2024.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, présenté à l'enquête, est notamment composé des pièces administratives, de l'exposé de ses motifs, du procès verbal de la réunion d'examen conjoint, d'une notice d'incidence du projet sur l'environnement et de l'avis émis par l'autorité environnementale.

Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête en version papier sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à :

- la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine 31820 Pibrac
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Sur le site internet suivant :

Le dossier soumis à enquête est consultable en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique. Les documents y sont librement téléchargeables.
<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, rue René Leduc -BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions:

sur un registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7j et 24h/24h via :

- le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>,
- la plateforme de participation Je Participe <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr> ou directement à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/giratoire-pibrac-m24>;

Le public aura accès au poste informatique mis à disposition à Toulouse Métropole (6, rue René Leduc -BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, afin de transmettre ses observations sur le registre dématérialisé sécurisé.

sur un registre papier, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par Monsieur le Commissaire Enquêteur, ouvert :

- à la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine à Pibrac
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante :

giratoire-pibrac-m24@mail.registre-numerique.fr

par voie postale

En adressant un courrier au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête à Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5. Courrier à faire parvenir pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi. Il est demandé d'inscrire sur l'enveloppe : « Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Pibrac A l'attention de M. Gérard Bellecoste, commissaire enquêteur »

Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le vendredi 07 juin 2024 de 16h à 18h à la mairie la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac).
- le mercredi 12 juin de 15h à 17h à la mairie de Brax (Salle du Conseil Municipal - 9 rue de la Mairie - 31490 Brax)
- le jeudi 20 juin de 10h à 12h à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac.)

Pendant sa permanence à la Mairie de Brax, le Commissaire Enquêteur recevra le public et ses observations. Le public n'aura pas la possibilité de consulter le dossier d'enquête papier ou de déposer une contribution dans un registre papier car les dossiers et les registres d'enquête restent en Mairie de Pibrac et au siège de Toulouse Métropole.

Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur

Dès leur réception, Monsieur le Président de Toulouse Métropole adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Madame le Maire de Pibrac et à Monsieur le Préfet, pour y être tenue à disposition du public sans délai pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également mise à disposition du public pendant 1 an au siège de Toulouse Métropole situé 6, Place René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, Service Planification Urbaine.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Suite de l'enquête

Le Conseil de la Métropole, après avis de la Commune, adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

Toulouse Métropole

6, rue René Leduc - B.P. 35 821

31505 Toulouse Cedex 5

t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01

metropole.toulouse.fr

toulouse
métropole

Contacts - Rencontres - Voyance

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 85 - 81 - 82.

Contacts VOYANCE

Rencontres union

NOUVEAU TELEPHONE ROSE 01 86 40 00 40

LOLA 26 ans, étudiante en médecine

Artisans et routiers joignables

MONSIEUR DANIEL Châtière veuve Michèle

06 14 59 17 90 Michèle séparée 49a

LES MAÎTRESSES DU SEXE

STOP CELIBAT Rencontres Sérieuses

+DE 3400 ANNONCES avec téléphones de rencontres

MAITRE BAPTISTE Je parle Français et Portugais

Divorcée vivant seule ch. heureux pour passer

Maria, femme 32/30 cherche un homme

Maison, circonvallée de la nature, cherchez un homme attentionné

Documentation gratuite au 0800 02 88 02

Des expertes DU SEXE AU TELEPHONE

Alvina, seule depuis trop longtemps cherche

Jolie 65 mais seule attend reître sérieux

LA DÉPÊCHE

Service client disponible du lundi au vendredi

DUO TENDRESSE, AGENCE MATRIMONIALE DEPUIS 1981

ELEGANT, CHARMANTE, ce restaurateur de 66 ans, à la retraite, veuf, souhaite rencontrer une femme pour partager de beaux moments à la mer

Calme, mais néanmoins joyeux, il recherche une femme élégante et discrète pour une belle histoire en résidences partagées dans un premier temps

des petits choses qu'elle aimerait pouvoir faire à 2 C'est une femme agréable, simple, discrète qui n'aime pas les "niches". Pour lui plaire, il vous suffit d'être vous-même

RESPLISSANTE, elle rit aux éclats facilement et de ce qu'elle se veut, elle se déteste enfin à se consacrer un peu à elle-même car après tout elle le mérite bien après avoir tant donné aux autres

PROFESSEUR SABOU GRAND VOYANT MEDIUM Célèbre, don de naissance de Père en Fils

Pour le printemps, faites le plein d'amour! - 05 61 23 80 66

LA DÉPÊCHE Journal de la démocratie GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI

LA DÉPÊCHE Toutes nos offres d'abonnements sur www.ladepêche.fr

Diverto Votre magazine TV tous les dimanches avec votre journal

AVIS PUBLICS

Avis administratif

Enquêtes Publiques

AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE LABÈGE

AVIS A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MAIRIE DE SAINT-THOMAS

Le Maire de Saint-Thomas a ordonné par arrêté N°2024-10 du 13/05/2024 l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un habitat individuel, située entre le lieu-dit « Berlingueres » et le lieu-dit « Barrat ».

toulouse métropole

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULOUSE METROPOLE, COMMUNE DE PIBRAC

Objet de l'enquête La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24

Autre responsable du projet Il s'agit de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6, Rue René Leduc - BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo).

Durée, lieu et siège de l'enquête L'enquête se déroulera pendant 24 jours entiers et consécutifs, du mardi 04 juin 2024 08h30 au jeudi 27 juin 2024 18h00.

Dans les administrations suivantes : le dossier d'enquête en version papier sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations : sur un registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7 et 24h/24h via : le site internet de Toulouse Métropole

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :

En adressant un courrier au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête à Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, Courrier à faire parvenir pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi. Il est demandé d'inscrire sur l'enveloppe : Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Pibrac à l'attention de M. Gérard Bellecoste, commissaire enquêteur

Le conseil de la Métropole, après avis de la Commune, adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

ANNONCES LEGALES Tél. 05.62.11.37.37 www.legales-online.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2017-1547 du 28 décembre 2017, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7366921901 - AA

Commune de PIBRAC

Déclaration de projet valant mise en compatibilité de PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac
Projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sécurisé au croisement des routes métropolitaines M24 (route de Lévigac) et M24C (chemin de la Charge)

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête
La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24 (route de Lévigac) et M24C (chemin de la Charge) en carrefour giratoire sur la commune de Pibrac.
Compte-tenu de l'importance de sécuriser ce carrefour, Toulouse Métropole a décidé d'en faire valoir l'intérêt général par déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, conformément à l'article L300-6 du code de l'urbanisme.

Autonome responsable du projet
Il s'agit de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo).

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole auprès de la Direction Politique des Espaces Publics - Pôle Grands Projets qui conduit le projet d'aménagement du giratoire M24-M24C.

Durée, lieu et siège de l'enquête
L'enquête se déroulera pendant 24 jours entiers et consécutifs, du mardi 4 juin 2024 8 h 30 au jeudi 27 juin 2024 18 h 00.

L'enquête est ouverte dans la commune de Pibrac.
Toulouse Métropole, 6, rue René-Leduc, à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur
M. Gérard BELLECOASSE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E2400035/31 de la présidence du tribunal administratif de Toulouse en date du 21 mars 2024.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête
Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, présenté à l'enquête, est notamment composé des pièces administratives, de l'exposé de ses motifs, du procès verbal de la réunion d'examen conjoint, d'une notice d'incidence du projet sur l'environnement et de l'avis émis par l'autorité environnementale.

Dans les administrations suivantes :
Le dossier d'enquête en version papier sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à :
- la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine, 31820 Pibrac
- au siège de Toulouse Métropole, 6, rue René-Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Sur le site internet suivant :
Le dossier soumis à enquête est consultable en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole accessible 7j/7 et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique. Les documents sont librement téléchargeables.

<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :

- sur un registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7 et 24h/24h via :
- le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>
- la plateforme de participation Je Participe <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr>
- ou directement à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/giratoire-pibrac-m24>

Le public aura accès au poste informatique mis à disposition à Toulouse Métropole (6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00, afin de transmettre ses observations sur le registre dématérialisé sécurisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le vendredi 7 juin 2024 de 16 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - salle du conseil municipal - Esplanade Sainte Germaine, 31820 Pibrac),
- le mercredi 12 juin de 15 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Brax (salle du conseil municipal - 9, rue de la Mairie, 31490 Brax),
- le jeudi 20 juin de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - salle du conseil municipal - Esplanade Sainte Germaine, 31820 Pibrac).

Pendant sa permanence à la mairie de Brax, le commissaire enquêteur recevra le public et ses observations. Le public n'aura pas la possibilité de consulter le dossier d'enquête papier ou de déposer une contribution dans un registre papier car les dossiers et les registres d'enquête restent en mairie de Pibrac et au siège de Toulouse Métropole.

Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur
Dès leur réception, M. le Président de Toulouse Métropole adresse une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Mme le Maire de Pibrac et à M. le Préfet, pour y être tenue à disposition du public sans délai pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également mise à disposition du public pendant 1 an au siège de Toulouse Métropole situé 6, place René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, Service Planification Urbaine.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Suite de l'enquête
Le Conseil de la Métropole, après avis de la commune, adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

Avis administratifs

7366591101 - AA



Projet de révision générale du Plan local d'urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Par arrêté n° ARR GEN 2024-083 en date du 17 mai 2024, le maire de Castelmauou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'urbanisme (PLU).

Les principales caractéristiques de ce projet sont :

- la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et du cadre naturel ;
- la mise en valeur des paysages forts et contrastés marqués par le relief des cotéaux ;
- le soutien aux activités agricoles du territoire ;

- l'organisation d'un développement mesuré du territoire ;
- la volonté de développer les mobilités du quotidien à pied, à vélo et en transports collectifs.

A cet effet, Mme Jeanne-Marie CARDON, secrétaire générale retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et M. Angel CONDE, en tant que commissaire enquêteur suppléant, par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Toulouse.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public du mardi 17 juin à 8 h 30 au vendredi 19 juillet à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture, les :

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
- mardi : 14 h 00 - 17 h 30
- samedi 22 juin et 29 juin : 10 h 00 - 12 h 00

La commissaire enquêteur recevra à la mairie de Castelmauou :

- le lundi 17 juin de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le samedi 22 juin de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 4 juillet de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le mardi 15 juillet de 9 h 30 à 12 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale.

- sur le site internet : <https://faire.castelmauou.fr>
- en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse : Ville de Castelmauou, place de la mairie 31180 Castelmauou ;
- par courrier électronique à l'adresse : revision-plu-castelmauou@mail.registre-numerique.fr

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://faire.castelmauou.fr>

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur, transmis au maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Castelmauou ;
- sur le site internet : www.castelmauou.fr

A l'issue de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail :

annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

10, rue du Breil - CS 56324

35063 Rennes cedex

Vie de sociétés

7366015501 - VS



2, rue du Président-Georges-Pompidou
31800 SAINT-GAUDENS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00917700 parue dans La Voix du Midi, le 28 mars 2024 concernant la société SAS PROST DESIGN, rue 189 chemin du Bois en lieu et place de Ldt Matouat.

7366627201 - VS



4, allées Paul-Feuga
31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 36 83
Fax : 05.62.26.90.38

BLEU CITRON PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 330 euros
28, rue Dupont

31500 TOULOUSE (Haute-Garonne)
338 156 425 RCS Toulouse

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 1er avril 2024, la présidente a décidé de nommer, en qualité de directeur général, M. Samuel CARLUS, demeurant 80, route de Saint Sulpice, 31380 Azas, et ce à compter du 1er avril 2024.

Pour avis,
La Présidente.

7366904101 - VS

SELARL RÉGIS BESTION ET LAURE AZIBERT

Notaires associés
3, rue des Pyrénées
31330 GRENADE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Régis BESTION, notaire à Grenade-sur-Garonne, 3, rue des Pyrénées, le 2 mai 2024, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Toulouse, le 16 mai 2024, dossier 2024 00017447 référence 3104P61 2024 N°01451, il a été constituée une société civile immobilière familiale régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les dispositions du décret 78-704 du 3 juillet 1978, par toutes dispositions légales ou réglementaires qui modifieraient ces textes ainsi que par les présents statuts :

Dénomination : OGR31.
Capital social : quatre-vingt-cinq mille euros (85 000 euros), divisé en 850 parts de cent euros (100 euros) chacune, numérotées de 1 à 850.

Siège social : Grenade (31330), 8, rue Roquemaurou.
Objet : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et à l'emprunt de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'affectation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. La mise à disposition des biens de la société au profit d'un associé.

RCS : Toulouse.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social : 85 000 euros.
Cession de parts : soumise à agrément.

Gérante : Mlle Gabriëlle, Marie, Clothilde REUPER, domiciliée à Grenade-sur-Garonne (31330), 8, rue Roquemaurou, née à Saint-Jean (31240), le 27 juin 1996, célibataire.

Le mandat de gérance est fixé sans limitation de durée.
Immatriculation : RCS Toulouse.
Fic à Grenade-sur-Garonne (31330), 3, rue des Pyrénées, le 22 mai 2024.

Pour insertion,
Me Régis BESTION, Notaire.

7366584001 - VS



COTEG & AZAM ASSOCIÉS
25, rue de Metz
31000 TOULOUSE
05 34 45 30 00

ORKANE

Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 21, rue André-Haon
05 34 45 30 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2024, il résulte qu'il a été mis fin aux fonctions de directeur général de M. Nicolas DOUCHET avec effet à compter de ce jour. Il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au Greffe du tribunal de commerce de Toulouse.
Pour avis.

7366875001 - VS

AVIS DE TRANSFORMATION

SARL DW TRANS, société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros. Siège social : 7 Chemin de la Serre 31360 Castillon-de-Saint-Martyr, 539 407 RCS Toulouse.

Aux termes d'une délibération en date du 7 mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Il convient de supprimer la mention "SARL" de la dénomination d'indiquer que le chemin de la Serre 31360 Castillon de St Martyr devient 7 La Serre 31360 Castillon de St Martyr.

Le capital social reste fixé à la somme de 500 000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Monsieur William DUZAC, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

Président de la société : Monsieur William DUZAC demeurant 7 La Serre 31360 Castillon de St Martyr.

Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : la société C. S.A AUDIT, titulaire.

Pour avis,
Le Président.

7366917501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de la signature des statuts en date du 15 avril 2024, il a été constituée une société à responsabilité limitée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ROLICOUM.
Forme : SARL à associé unique.
Siège social : 44 rue de Peyrolières, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).

Objet : conseils aux entreprises, apporteur d'affaires, bureau d'étude secteur industriel, mécanique et connexe.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune.
Gérance : Monsieur ROMEU Olivier, né le 17 juillet 1965 à Paris 14ème (75014), demeurant 44 rue de Peyrolières 31000 Toulouse (Haute Garonne).

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.
Pour avis,
La Gérance.

7366653101 - VS

SELARL LA CLÉ DES CHAMPS
62, rue des Agriculteurs
81000 ALBI

LES VIVIERES DU COMMINGES

Société civile
Duré capital de 2 286,74 euros
Avenue de Luchon
31110 ANTIGNAC
351 822 812 RCS Toulouse

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte de décisions unanimes des associés en date du 18 avril 2024, avec effet au 18 avril 2024 les associés ont décidé de transformer la société civile particulière LES VIVIERES DU COMMINGES, en société civile immobilière.

Déjà au RCS Toulouse.
Anciennes mentions
Forme : société civile.
Dénomination : LES VIVIERES DU COMMINGES.
Objet : élevage de poissons, pisciculture.

Durée : 70 ans.
Gérant : M. Thierry NOUALS, demeurant Les Viviers du Comminges, 31110 Antignac.
Nouvelles mentions
Forme : société civile immobilière.
Dénomination : NOUALS ERO HIERO

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location sous toute forme d'immeubles et droits immobiliers.
Durée : 90 ans.
Gérant : Mme Audrey NOUALS, demeurant appartement n°2, 67, chemin de Lapujade, 31200 Toulouse.

M. Emilien NOUALS, demeurant avenue de Luchon, 31110 Antignac.

7366771001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 1er mai 2024, à Frouzins.
Dénomination : MOGGIO IMMOBILIER.

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 6 bis, chemin de Montbel, 31270 Frouzins.

Objet : l'activité d'agence immobilière, la négociation et l'intermédiation pour le compte de tiers en vue de l'achat, la vente, la gestion, la location de tout biens ou droits immobiliers ainsi que l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce ; toute activité de conseil en gestion de patrimoine, de conseil en investissement financier et plus généralement le conseil pour la gestion et les affaires. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises civiles ou commerciales et la gestion de ces participations.

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : libre entre associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :
Président : Monsieur Olivier, Christian, Fernando MOGGIO 6 bis, chemin de Montbel, 31270 Frouzins.
La société sera immatriculée au RCS de Toulouse.

Pour avis.

7366681901 - VS

J B 2000

Société civile immobilière
Au capital de 145 000 euros
Siège social : 179, route de Toulouse
31190 AUTERIVE
433 603 636 RCS Toulouse

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 179, route de Toulouse, 31190 Auterive au 79, route de Toulouse, 31190 Auterive à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de Toulouse.
Pour avis,
La Gérance.

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **G2401676**

Nous soussignés, gazette-du-midi.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, EURL au capital de 14 356,50 Euros, représentée par son directeur de la publication Michel Guyomard, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://gazette-du-midi.fr/annonces-legales/?reference=G2401676>

Cette annonce a été mise en ligne le **4 juin 2024** sur <https://gazette-du-midi.fr/>

Référence : G2401676
Support de publication agréé : gazette-du-midi.fr
Date de parution : 4 juin 2024
Département : 31 - Haute-Garonne
Type : AVIS ADMINISTRATIF

TOULOUSE METROPOLE

Avis d'ouverture d'enquête publique

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac

Projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sécurisé au croisement des routes métropolitaines m24 (route de Levignac) - m24c (chemin de la Chauge)

Du 04 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus

OBJET DE L'ENQUÊTE

La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boise Classe (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24 (Route de Levignac) et M24c (Chemin de la Chauge) en carrefour giratoire sur la commune de Pibrac.

Compte-tenu de l'importance de sécuriser ce carrefour, TOULOUSE Métropole a décidé d'en faire valoir l'intérêt général par déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de TOULOUSE Métropole, commune de PIBRAC, conformément à l'article L300-6 du code de l'urbanisme.

AUTORITE RESPONSABLE DU PROJET

Il s'agit de TOULOUSE Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6 rue Rene Leduc - BP 35821- 31505 TOULOUSE Cedex 5 (Metro ligne A - station Marengo).

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole auprès de la Direction Politique des Espaces Publics, Pole Grands Projets qui conduit le projet d'aménagement du giratoire M24-M24c.

DURÉE, LIEU ET SIEGE DE L'ENQUÊTE

L'enquête se déroulera pendant 24 jours entiers et consécutifs, du mardi 04 juin 2024 08h30 au jeudi 27 juin 2024 18h00.

L'enquête est ouverte dans la commune de PIBRAC.

TOULOUSE Métropole, 6 rue Rene Leduc a TOULOUSE est désignée siège de l'enquête.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Gerard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision

N°E24000035/31 de la présidente du tribunal administratif de TOULOUSE en date du 21 mars 2024.

LIEUX, JOURS ET HEURES OU LE PUBLIC POURRA CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, présente à l'enquête, est notamment

compose des pièces administratives, de l'expose de ses motifs, du proces verbal de la reunion d'examen conjoint, d'une notice d'incidence du projet sur l'environnement et de l'avis emis par l'autorite environnementale.

- Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquete en version papier sera mis a disposition du public, pendant toute la duree de l'enquete, a :

- la mairie de PIBRAC, Esplanade Sainte-Germaine - 31820 PIBRAC ;
- au siege de TOULOUSE Metropole, 6 rue Rene Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le site internet suivant :

Le dossier soumis a enquete est consultable en version informatique sur le site internet de TOULOUSE Metropole accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la duree de l'enquete publique. Les documents y sont librement telechargeables.

<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Un acces gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis a disposition du public au siege de TOULOUSE Metropole 6 rue Rene Leduc -BP 35821- 31505 TOULOUSE Cedex 5 (Metro ligne A, station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 a 18h00.

MODALITES SELON LESQUELLES LE PUBLIC POURRA PRESENTER SES OBSERVATIONS

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra presenter ses observations et propositions :

- sur un registre dematerialise securise, accessible 7j/7j et 24h/24h via :
- le site internet de TOULOUSE Metropole : <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures> ;
- la plateforme de participation Je Participe <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr> ;
- ou directement a l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/giratoire-pibrac-m24>.

Le public aura acces au poste informatique mis a disposition a TOULOUSE Metropole (6 rue Rene Leduc - BP 35821 - 31505 TOULOUSE Cedex 5 - Metro ligne A, station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 a 18h00, afin de transmettre ses observations sur le registre dematerialise securise.

- sur un registre papier, etabli sur feuillets non mobiles, cote et paraphe, prealablement a l'ouverture de l'enquete publique, par Monsieur le Commissaire Enqueteur, ouvert :
- à la mairie de PIBRAC, Esplanade Sainte-Germaine a PIBRAC ;
- au siege de TOULOUSE Metropole, 6 rue Rene Leduc a TOULOUSE.

aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- par courrier electronique a l'adresse de messagerie suivante : giratoire-pibrac-m24@mail.registre-numerique.fr ;
- par voie postale

En adressant un courrier au Commissaire Enqueteur, au siege de l'enquete a TOULOUSE Metropole - 6 rue Rene Leduc - BP 35821 - 31505 TOULOUSE Cedex 5. Courrier a faire parvenir pendant la duree de l'enquete publique, le cachet de la Poste faisant foi. Il est demande d'inscrire sur l'enveloppe : . Enquete publique sur la mise en compatibilite du PLU de PIBRAC A l'attention de M. Gerard Bellecoste, commissaire enqueteur.

- Rencontrer le commissaire enqueteur

Le commissaire enqueteur se tiendra a la disposition du public pour recevoir ses observations ecrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le vendredi 07 juin 2024 de 16h a 18h a la mairie la mairie de PIBRAC (Hotel de ville, Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine - 31820 PIBRAC) ;
- le mercredi 12 juin de 15h a 17h a la mairie de BRAX (Salle du Conseil Municipal - 9 rue de la Mairie - 31490 BRAX) ;
- le jeudi 20 juin de 10h a 12h a la mairie de PIBRAC (Hotel de ville, Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine - 31820 PIBRAC.).

Pendant sa permanence a la Mairie de Brax, le Commissaire Enqueteur recevra le public et ses observations.

Le public n'aura pas la possibilite de consulter le dossier d'enquete papier ou de deposer une contribution dans un registre papier car les dossiers et les registres d'enquete restent en Mairie de Pibrac et au siege de Toulouse Metropole.

LIEUX OU, A L'ISSUE DES ENQUETES, LE PUBLIC POURRA CONSULTER LES RAPPORTS ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Des leur reception, Monsieur le President de Toulouse Metropole adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enqueteur a Madame le Maire de Pibrac et a Monsieur le Prefet, pour y etre tenue a disposition du public sans delai pendant 1 an a compter de la date de cloture de l'enquete.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enqueteur sera egalement mise a disposition du public pendant 1 an au siege de Toulouse Metropole situe 6 Place Rene Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, Service Planification Urbaine.

Le rapport et les conclusions seront en outre publies sur le site internet de Toulouse Metropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

SUITE DE L'ENQUÊTE

Le Conseil de la Metropole, apres avis de la Commune, adoptera la declaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilite du PLU de Toulouse Metropole, Commune de Pibrac, eventuellement modifiee pour tenir compte des avis joints au dossier et du resultat de l'enquete.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'M' followed by a period.

toulouse métropole

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE TOULOUSE MÉTROPOLITAINE, COMMUNE DE PIBRAC
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SÉCURISÉ AU CROISEMENT DES ROUTES METROPOLITAINES M24 (ROUTE DE LEVIGNAC) - M24C (CHEMIN DE LA CHAUGE) du 04 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus

Objet de l'enquête

La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24 (Route de Levignac) et M24c (Chemin de la Chauge) en carrefour giratoire sur la commune de Pibrac. Compte-tenu de l'importance de sécuriser ce carrefour, Toulouse Métropole a décidé d'en faire valoir l'intérêt général par déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, conformément à l'article 1300-6 du code de l'urbanisme.

Autorité responsable du projet

Il s'agit de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6, Rue René Leduc - BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo).

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole auprès de la Direction Politique des Espaces Publics - Pôle Grands Projets qui conduit le projet d'aménagement du giratoire M24-M24c.

Durée, lieu et siège de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 24 jours entiers et consécutifs, du mardi 04 juin 2024 08h30 au jeudi 27 juin 2024 18h00.

L'enquête est ouverte dans la commune de Pibrac.

Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N° EA2000035/31 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse en date du 21 mars 2024.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier de déclaration de projet portant mise en compatibilité, présenté à l'enquête, est notamment composé des pièces administratives, de l'exposé de ses motifs, du procès verbal de la réunion d'examen conjoint, d'une notice d'incidence du projet sur l'environnement et de l'avis émis par l'autorité environnementale.

Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête en version papier sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à :

- la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine 31820 Pibrac

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Sur le site internet suivant :

Le dossier soumis à enquête est consultable en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique. Les documents y sont librement téléchargeables.

<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, rue René Leduc - BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :

- sur un registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7j et 24h/24h via :

- le site internet de Toulouse Métropole

<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

- la plateforme de participation le Participe <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr>

- ou directement à l'adresse suivante

<https://www.registre-numerique.fr/giratoire-pibrac-m24>

Le public aura accès au poste informatique mis à disposition à Toulouse Métropole (6, rue René Leduc - BP 35821-31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, afin de transmettre ses observations sur le registre dématérialisé sécurisé.

- sur un registre papier, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par Monsieur le Commissaire Enquêteur, ouvert :

- à la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine à Pibrac.

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante :

giratoire-pibrac-m24@mail.registre-numerique.fr

- par voie postale

En adressant un courrier au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête à Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, Courrier à faire parvenir pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi. Il est demandé d'inscrire sur l'enveloppe : « Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Pibrac A l'attention de M. Gérard Bellecoste, Commissaire enquêteur »

Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le vendredi 07 juin 2024 de 16h à 18h à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac).

- le mercredi 12 juin de 15h à 17h à la mairie de Brax (Salle du Conseil Municipal - g rue de la Mairie - 31490 Brax)

- le jeudi 20 juin de 10h à 12h à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - Salle du Conseil Municipal - Esplanade Sainte Germaine 31820 Pibrac).

Pendant sa permanence à la Mairie de Brax, le Commissaire Enquêteur recevra le public et ses observations. Le public n'aura pas la possibilité de consulter le dossier d'enquête papier ou de déposer une contribution dans un registre papier car les dossiers et les registres d'enquête restent en Mairie de Pibrac et au siège de Toulouse Métropole.

Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur

Dès leur réception, Monsieur le Président de Toulouse Métropole adresse une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à Madame le Maire de Pibrac et à Monsieur le Préfet, pour y être tenue à disposition du public sans délai pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également mise à disposition du public pendant 1 an au siège de Toulouse Métropole situé 6, Place René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, Service Planification Urbaine.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Suite de l'enquête

Le Conseil de la Métropole, après avis de la Commune, adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole Commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

Le Conseil de la Métropole, après avis de la Commune, adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole Commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>



AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une Centrale photovoltaïque — Commune d'Avignonet-Lauragais

Une enquête publique est ouverte préalablement à la délivrance d'un permis de construire pour permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Avignonet-Lauragais, au lieu-dit « Marie ».

Cette enquête se déroulera du mercredi 29 mai 2024 à 9h00 au jeudi 27 juin 2024 à 17h00, soit pendant 30 jours consécutifs.

Le projet est soumis à une évaluation environnementale, conformément aux dispositions des articles L122-1, II et R122-2 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire est présentée par la SASU BORALEX EXTENSION AVIGNONNET, représentée par M. Patrick SIMON.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis, ainsi qu'un registre seront disponibles à la mairie d'Avignonet-Lauragais, située 1 place de la République, à Avignonet-Lauragais (31290).

Le public pourra ainsi prendre connaissance du dossier sur support papier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et de 13h00 à 17h00).

Un poste informatique sera également laissé à disposition du public en mairie pour consulter le dossier d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera également accessible sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne à l'adresse :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquete-photos-avignonet-lauragais>

Madame Isabelle ZULLI est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur suppléant est Monsieur Christian LASSÈRE. Mme ZULLI se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Avignonet-Lauragais située 1 place de la République, à Avignonet-Lauragais (31290) :

- le mercredi 29 mai 2024 de 9h00 à 17h00 ;

- le mardi 11 juin 2024 de 16h00 à 17h00 ;

- le mercredi 19 juin 2024 de 14h00 à 17h00 ;

- le jeudi 27 juin 2024 de 14h00 à 17h00 ;

Le public pourra également venir consulter ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre papier à feuillets non mobiles ouvert à cet effet après avoir été coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le public pourra également transmettre au commissaire enquêteur ses observations, propositions ou contre-propositions par voie postale à la mairie d'Avignonet-Lauragais (1 place de la République, Avignonet-Lauragais 31290) en mentionnant à l'attention du commissaire-enquêteur « ou par courriel à l'adresse : dit-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr. Toutes les observations transmises seront publiées sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquete-photos-avignonet-lauragais>). Les observations transmises par voie électronique et par voie postale seront également portées au registre d'enquête publique papier.

Il est précisé que seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique – du mercredi 29 mai 2024 à 9h00 au jeudi 27 juin 2024 à 17h00 – pourront être prises en compte et intégrées au rapport d'enquête publique.

Le public pourra également obtenir des informations concernant le permis de construire, auprès du porteur de projet, aux coordonnées suivantes : Mme Lucie GRENET (06 88 37 65 28), adresse courriel : contact.avignonet@boralex.com.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie d'Avignonet-Lauragais et sera publiée sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/partie-enquetes-terminées>).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, la communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant au directeur départemental des territoires (adresse postale : Cité administrative - Bât. A - 2^e étage, 2, boulevard Armand Dupuy - BP 70 001 - 31 074 TOULOUSE CEDEX 9).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande de permis de construire, au vu de l'avis et conclusions du commissaire enquêteur, des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82.

Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi no 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale; le tarif ou caractère est fixé à 0,183€HT pour chaque signe ou espace.

Contact : L'Agence Né. 05.62.11.37.37 - Courriel : service.legales@lagencedecom.fr

Dans votre commune
ou sur les 10 départements alentours,
consultez tous les marchés publics
liés à votre activité
sur la www.ladepeche-marchespublics.fr

AUTRES LEGALES

Divers Annonces legales

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

Dirigeant caution : la cession de vos titres ou de votre entreprise ne vous libère pas automatiquement de votre engagement auprès de la banque !



La qualité de caution, dans le cadre des engagements juridiques et financiers, est une position délicate et soumise à des conditions strictes. La caution, en tant que garant, s'engage à honorer les dettes ou obligations d'un débiteur principal en cas de défaillance de ce dernier. La caution perd sa qualité lorsque l'obligation principale est éteinte. Cela peut se produire par le paiement de la dette, la compensation, la confusion, la remise de dette ou encore la novation. L'extinction de l'obligation principale libère automatiquement la caution.

Lorsqu'un dirigeant se porte caution pour les engagements de sa société, sa situation présente des particularités distinctes par rapport à une caution ordinaire. Cette distinction découle principalement de la nature de ses responsabilités et de sa connaissance des affaires de l'entreprise qu'il a cautionné.

En cas de vente de ses titres ou de son entreprise, l'engagement de caution qu'il a souscrit ne s'éteint pas automatiquement. En principe, la caution demeure tenue par son engagement tant que la dette principale n'est pas éteinte, sauf stipulation contraire dans le contrat de cautionnement. Il est donc essentiel de vérifier les termes du contrat pour déterminer si des clauses spécifiques prévoient la libération de la caution en cas de cession des titres de la société cédée ou de l'entreprise.

Si tel n'est pas le cas, cela générera très certainement des difficultés dans la mesure où le dirigeant caution qui a cédé son entreprise ou sa société n'a plus accès ni à l'information ni à la gestion de sa société.

Le problème doit être posé clairement aux tribunaux sur le terrain de l'étendue dans le temps de l'engagement de la caution. Dans la mesure où la qualité de la caution est entrée dans le champ contractuel, c'est-à-dire a été prise en compte par les parties, l'extinction de l'obligation de couverture lors de la perte de qualité est dans le droit fil des principes d'interprétation des contrats. Les tribunaux restent cependant réticents à cette thèse. La Cour de cassation rappelle régulièrement que la cessation de ses fonctions par un dirigeant social ne met pas fin aux obligations de cautionnement qu'il a contracté pour une durée indéterminée dès lors qu'il n'a pas fait de l'exercice de ses fonctions une condition

de son engagement et même si le créancier bancaire avait connaissance de la cession. De même, l'engagement de nouveaux dirigeants en tant que caution n'implique pas la libération des anciens.

Ce qui vaut pour la qualité de dirigeant vaut également pour celle d'associé : la perte de cette qualité ne met pas fin au cautionnement.

Il est donc possible (et recommandé) d'insérer des clauses spécifiques dans le contrat de cautionnement pour prévoir la libération de la caution en cas de cession. Ces clauses peuvent stipuler que la caution sera automatiquement libérée si elle perd sa qualité de dirigeant ou de propriétaire des titres. En l'absence de telles clauses, la caution reste généralement engagée.

La banque peut alors évaluer la situation et décider de demander une nouvelle caution ou de modifier les termes de l'engagement. Toutefois, la caution initiale donnée par le chef d'entreprise demeure.

En conclusion, la situation de la caution dirigeant en cas de vente de ses titres ou de son entreprise nécessite une attention particulière aux termes du contrat de cautionnement et aux obligations d'information envers le créancier. La négociation et la transparence sont essentielles pour éviter les conflits et garantir une transition harmonieuse des responsabilités.

La caution s'engage souvent en raison de ses liens avec le débiteur et notamment lorsque le dirigeant cautionne les engagements de sa société. Le créancier l'agrée, ou l'exige, souvent pour les mêmes raisons, escomptant que la menace qui pèse sur la caution contribuera à la bonne exécution des engagements du créancier. La perte de la qualité en laquelle la caution s'était engagée (divorce, cessation des fonctions, cession des parts ou action, arrêt de l'activité...) peut-elle être considérée comme un terme extinctif de l'obligation de la caution? La question présente naturellement un grand intérêt quand la caution a négligé de révoquer son engagement ou n'a pas pu le faire.

Maheer ATTYÉ

Avocat à la Cour spécialiste en droit des sociétés
Cabinet ALTEGIS AVOCATS



62 Rue de Metz - 31000 Toulouse
05 61 32 62 82 - secretariat@altegis.eu

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7366922201 - AA

Commune de PIBRAC

Déclaration de projet valant mise en compatibilité de PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac
Projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sécurisé au croisement des routes métropolitaines M24 (route de Lévisgagnac) - M24C (chemin de la Charge)

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête
La présente procédure a pour objet de permettre la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) nécessaire à l'aménagement en carrefour giratoire du croisement des routes métropolitaines M24 (route de Lévisgagnac) et M24C (chemin de la Charge) en carrefour giratoire sur la commune de Pibrac.

Compte-tenu de l'importance de sécuriser ce carrefour, Toulouse Métropole a décidé d'en faire valoir l'intérêt général par déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, conformément à l'article L300-6 du code de l'urbanisme.

Autorité responsable du projet
Il s'agit de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo).

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole auprès de la Direction Politiques des Espaces Publics - Pôle Grands Projets qui conduit le projet d'aménagement du giratoire M24-M24C.

Durée, lieu et siège de l'enquête
L'enquête se déroulera pendant 24 jours entiers et consécutifs, du mardi 4 juin 2024 à 8 h 30 au jeudi 27 juin 2024 18 h 00.

L'enquête est ouverte dans la commune de Pibrac.
Toulouse Métropole, 6, rue René-Leduc à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur
M. Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E24000035/31 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse en date du 21 mars 2024.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête
Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, présenté à l'enquête, est notamment composé des pièces administratives, de l'exposé des motifs, du procès verbal de la réunion d'examen conjoint d'une notice d'incidence du projet sur l'environnement et de l'avis émis par l'autorité environnementale.

Dans les administrations suivantes :
Le dossier d'enquête en version papier sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à :
- la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine, 31820 Pibrac
- au siège de Toulouse Métropole, 6, rue René-Leduc à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Sur le site internet suivant :
Le dossier soumis à enquête est consultable en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole accessible 7j/7 et 24h/24 pendant la durée de l'enquête publique. Les documents y sont librement téléchargeables.
<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :

sur un registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7 et 24h/24h via :

- le site internet de Toulouse Métropole : <https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

- la plateforme de participation Je Participe <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr>

- ou directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/giratoire-pibrac-m24>

Le public aura accès au poste informatique mis à disposition à Toulouse Métropole (6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00, afin de transmettre ses observations sur le registre dématérialisé sécurisé.

sur un registre papier, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par M. le Commissaire Enquêteur, ouvert :

- à la mairie de Pibrac, Esplanade Sainte-Germaine à Pibrac

- au siège de Toulouse Métropole, 6, rue René-Leduc à Toulouse.

Les personnes intéressées d'ouverture au public.

par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : giratoire-pibrac-m24@mail.registre-numerique.fr

par voie postale

En adressant un courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à Toulouse Métropole - 6, rue René-Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5.

Courrier à faire parvenir pendant la durée de l'enquête publique, le cachet de la Poste faisant foi. Il est demandé d'inscrire sur l'enveloppe : « Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Pibrac à l'attention de M. Gérard Bellecoste, commissaire enquêteur »

Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir vos observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le vendredi 7 juin 2024 de 16 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - salle du conseil municipal - Esplanade Sainte Germaine, 31820 Pibrac) ;

- le mercredi 12 juin de 15 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Brax (salle du conseil municipal - 9, rue de la Mairie, 31490 Brax) ;

- le jeudi 20 juin de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Pibrac (Hôtel de ville - salle du conseil municipal - Esplanade Sainte Germaine, 31820 Pibrac) ;

Pendant sa permanence à la mairie de Brax, le commissaire enquêteur recevra le public et ses observations. Le public n'aura pas la possibilité de consulter le dossier d'enquête papier ou de déposer ses observations écrites ou orales, car les dossiers et les registres d'enquête restent en mairie de Pibrac et au siège de Toulouse Métropole.

Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur

Dès leur réception, M. le Président de Toulouse Métropole adresse une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Mme le Maire de Pibrac et à M. le Préfet, pour y être tenue à disposition du public sans délai pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également mise à disposition du public pendant 1 an au siège de Toulouse Métropole situé 6, place René-Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, Service Planification Urbaine.

Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse Métropole

<https://metropole.toulouse.fr/plu-de-pibrac-procedures>

Suite de l'enquête

Le Conseil de la Métropole, après avis de la commune, adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier et du résultat de l'enquête.

Avis administratifs

7365533901 - AA

Commune de PLAISANCE-DU-TOUCH

Modification n°6 du PLU

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 7 mai 2024 le Président de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°6 du PLU de Plaisance-du-Touch. L'enquête se déroulera du vendredi 31 mai 2024 à 9 h 30 au lundi 1er juillet 2024 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Plaisance-du-Touch :

- vendredi 31 mai 2024 de 9 h 30 à 12 h 30 ;

- mardi 11 juin de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- lundi 17 juin de 16 h 00 à 19 h 00 ;

- lundi 1er juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique :

- sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-plaisance/> ;

- en format papier à la mairie de Plaisance-du-Touch et au siège du Grand Ouest Toulousain ;

- en format numérique à l'Espace France Services de Plaisance-du-Touch.

Pendant l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, en mairie de Plaisance-du-Touch et au siège du Grand Ouest Toulousain ;

- par courrier au commissaire enquêteur : M. le commissaire enquêteur, Le Grand Ouest Toulousain, 10, rue François-Arago, 31630 Plaisance-du-Touch ;

- par courrier électronique à : enquete-publique-plu-plaisance@democratie-active.fr ;

- sur le registre dématérialisé à : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-plaisance/> ;

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

À l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la modification n°6 du PLU de Plaisance-du-Touch pourra être approuvée.

Vie de sociétés

7367519901 - VS



SCI SPR

Société civile immobilière

Au capital de 200 euros

Siège social : 139, chemin St-Pierre 31170 TOURNEFUILLE

798 550 067 RCS Toulouse

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane RACHOU, demeurant 139, chemin St-Pierre 31170 Tournefeuille, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 139, chemin St-Pierre, 31170 Tournefeuille. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

Vie de sociétés

7367095401 - VS



LOCATION GÉRANCE

Par acte sous seing privé signé à Balma le 1er Juin 2024 la SAS RR DRIVING représentée par son président M. Remy RODRIGUEZ artisan taxi, au siège sis au 30, rue Joseph-Peyrussa, 31650 Saint-Orens-de-Gameville, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 920 716 214, a donné en location gérance à Mme Marilys SANDRET représentant l'entreprise individuelle de taxi MARY E-DRIVE sise au 1, rue Arria-Ly, 31200 Toulouse, immatriculée sous le numéro Siret 903 157 279 0014, un fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi N°1 sur la commune de (31) pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2024. En vertu de ce contrat, l'entreprise MARY E-DRIVE exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire gérant.

Pour insertion unique.

7367375901 - VS



SCP Pierre GINOUHAC et Céline MAUREL

Notaires associés

110, avenue de Toulouse

81800 RABASTENS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un procès verbal de délibération en date du 25 mars 2024, les associés de la société dénommée SCI CADET IMMOBILIER, société civile immobilière au capital de 60 979,61 euros dont le siège social est à Gardichet 31380, lieu dit Cami Del Buc, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 409 297 868.

Ont pris les décisions suivantes :

- accepter la démission de Mme Sylvie CADET en sa qualité de gérante ;

- décider de la nomination des nouveaux dirigeants savoir M. Aymeric CADET demeurant à Grazac 81800, 16500, route de Oquermaure et M. Calixte CADET demeurant à Gransens 81500, 2585, route de Manju en qualité de cocréateurs pour une durée illimitée ;

- transférer le siège social de la société de l'adresse sus indiquée à celle suivante : Buzet-Sur-Tarn 31660, 700, route de Paulhac les statuts seront modifiés en conséquence

Le dépôt sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

7367428401 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 24 mai 2024, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : COLADALA. Objet social : l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel. Siège social : 16, impasse du Vieux Moulin, 31700 Daux. Capital : 1 000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : Mme DANIS Hélène demeurant 16, impasse du Vieux Moulin, 31700 Daux, Mme LAHMI Shirey immobiliers 37, boulevard Alain Savary, 31700 Blagnac, Mme LAHAIX Estelle demeurant 12, impasse du Prêt, 31170 Tournefeuille, Mme COMBE Floriane demeurant 6, rue Félix Debax, 31700 Blagnac. Clause d'agrément : cession soumise à agrément dans tous les cas, y compris entre associés. Immatriculation au RCS de Toulouse.

7367357901 - VS



Société d'Avocats

2, allée Michel de Montaigne

31770 COLOMIERS

Tél. 05 62 87 62 90

SCI CBM IMMO 1

Société Civile Immobilière

Au capital de 800 euros

Siège social :

22, avenue de Lattre de Tassigny

31600 MURET

R.C.S. Toulouse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement le 23 mai 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CBM IMMO 1

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Siège social : 22, avenue de Lattre de Tassigny, 31600 Muret.

Objet social : acquisition, échange, vente, apport en société de tous immeubles bâtis ou non et de tous droits réels immobiliers, acquisition de tous droits à bail, démolition, édification de toutes constructions, aménagement de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, administration, location, exploitation desdits biens.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

Capital social : 800 euros.

Gérance : M. Thomas JAUDON demeurant 3 bis, ancien Chemin de Lasserre, 31820 Pibrac et M. Yannick ROUQUET demeurant 38 bis, avenue de Gasconne, 31170 Tournefeuille.

Cession de parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social, l'associé cédant prenant part au vote.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Toulouse (31).

La Gérance

7367575901 - VS



Société d'Avocats

58, rue Gustave-Eiffel

81000 ALBI

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé électronique en date du 31 mai 2024, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « CANOUBIERS »

Forme sociale : société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital : 800 000 euros divisé en 80 000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros chacune

Siège : 5, rue Sœur Emmanuelle à Balma (31130).

Objet : l'activité de marchand de biens, à savoir notamment l'achat d'immeubles, de biens immobiliers, de terrains, de droits immobiliers (actions ou parts de sociétés à prépondérance immobilière) ou de fonds de commerce, en vue de leur revente en totalité ou par lots, avec ou sans rénovation préalable ; l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble, l'exploitation par bail ou autrement de cette construction, en vue de leur revente ; l'activité de promotion immobilière ; la construction, la réparation, la rénovation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles en vue de leur revente.

Durée : 99 années.

Gérance :

- M. Ludovic, Sébastien CHARBONNEL, né le 20 mars 1979 à Aurillac (15000), demeurant 5, rue Sœur Emmanuelle à Balma (31130) ;

- Mme Hélène, Marie, Catherine CHARBONNEL, née LINARD, née le 23 février 1981 à Aurillac (15000), demeurant 5, rue Sœur Emmanuelle à Balma (31130) ;

Immatriculation au RCS de Toulouse.

Pour avis,

Le Liquidateur.

7367435601 - VS



Me Olivier LOPEZ

Association d'avocats

À responsabilité professionnelle individuelle

Inscrite au Barreau de Saintes

7, cours du Maréchal-Leclerc

17100 SAINTES

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé signé électroniquement le 29 mai 2024.

Dénomination : HOLDING AZ CDLC.

Forme sociale par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 42, rue Saint-Hippolite, 31390 Marquaeve.

Objet : la gestion et l'administration d'un portefeuille de valeurs mobilières de sociétés existantes ou à créer, acquisitions par voie d'achat, d'apport, d'échange ou de souscription au capital lors de la création de société ou en cours de vie sociale.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 100 euros divisé en 10 actions de 10 euros chacune.

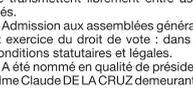
À été élu président de la société : Mme Claude DE LA CRUZ demeurant au 42, rue Saint-Hippolite, 31390 Marquaeve.

La société sera immatriculée au RCS Toulouse.

Pour avis,

Le Président.

7367525401 - VS



SCI SPR

Société civile immobilière

En liquidation

Au capital de 200 euros

Siège social et liquidation :

139, chemin St-Pierre

31170 TOURNEFUILLE

798 550 067 RCS Toulouse

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Stéphane RACHOU, demeurant 139, chemin St-Pierre, 31170 Tournefeuille, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.